



DIRECTION D'ATTRIBUTION D'UNE
CONCESSION CINÉRAIRE

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2024 relative aux délégations de

compétences au Président de Limoges Métropole

Vu la délibération du conseil communautaire du 25 décembre 2023 relative à la fixation des

tarifs des sépultures pour l'année 2024,

Vu la délibération précédente par

[REDACTED]

Il convient d'attribuer une concession cinéraire à la commune de [REDACTED] et de lui verser la

contribution à l'entretien de l'ouvrage cinéraire et de la voirie de la commune.

ARRÊTÉ

Article 1er. La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire

[REDACTED] à l'effet d'y faire la sépulture des personnes décédées.

Article 2. Cette concession est accordée à titre de concession pour une durée de 10 ans,

renouvelable de 10 ans en 10 ans.

Article 3. La concession est accordée à titre de concession gratuite.

Article 4. Lors d'un décès d'une personne, la commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier

de la concession cinéraire à l'effet d'y faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

La commune de [REDACTED] est autorisée à bénéficier de la concession cinéraire à l'effet d'y

faire la sépulture des personnes décédées.

DÉCISION

Décision d'attribution d'une concession cinéraire - 94_3

1 DOCUMENT - Publié le 29 Novembre 2024



DEC_FUNER_94_3_ATTRIBUTION_CONCESSION.pdf
(.pdf, 437,9 Ko)



TÉLÉCHARGER